



+

ACCORD D'ETABLISSEMENT PORTANT SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES DE L'ANNEE 2018.

Cette fois encore, l'UNSA, (syndicat auquel vous portez de plus en plus d'intérêt) participe à l'ensemble des réunions.

Le 25 janvier 2018, 3^{ème} réunion de négociation

La 4^{ème} semaine de CA est mise à la disposition du salariés

L'UNSA se félicite que le choix de nos adhérents depuis 4 ans soit devenu la règle sur notre site.

Année 2014 : 4^{ème} semaine imposée (**choix UNSA : à la disposition des salariés**)

Année 2015 : 4^{ème} semaine imposée (**choix UNSA : à la disposition des salariés**)

Année 2016 : à la disposition des salariés (**choix UNSA : à la disposition des salariés**)

Année 2017 : à la disposition des salariés (**choix UNSA : à la disposition des salariés**)

Configuration retenue pour les congés principaux par votre Direction :

- Les congés principaux d'été seront positionnés du **lundi 30 juillet 2018 au dimanche 19 août 2018**
- Le 15 août 2018 étant positionné un mercredi, sera positionner le 21 décembre 2018
- la 5e semaine de congés payés pour l'année 2018
Elle sera positionnée du **lundi 24 décembre 2018 au jeudi 31 décembre 2018.**
- Ponts et aménagements des départs en congés
Les choix seront définitivement arrêtés en cours d'année, après consultation du CSE,
Rappel: conformément à l'accord NEC...
- Journée de solidarité : le 1^{er} janvier 2018

A cet effet, un jour de RTT (sur la base de 7 heures de RTT) sera positionné pour le personnel en journée et un jour d'annualisation sera positionné pour le personnel en horaire d'équipe.